COMMUNIQUE DE PRESSE

Société UNIMED-(Unité de Fabrication de Médicaments)

Siège Social: BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Le Conseil d'Administration de la société « UNIMED », réuni le 08 Avril 2022 a examiné le rapport d'activité de la société et a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Ces derniers font ressortir, en dépit d'une année qui a continué d'être marquée par les répercussions persistantes de la pandémie du Covid 19:

- un bénéfice net de 8,703 MDT contre 6,980MDT au titre de l'exercice 2020,
- un chiffre d'affaires de 84,500 MDT, contre 91,045MDT au titre de l'exercice 2020. Ce chiffre d'affaires est réparti en :
 - 46 % à titre de ventes nationales, soit 39,220 MDT contre 67% au titre de l'exercice 2020, soit 61,041 MDT.
 - 54 % à titre des ventes à l'export, soit 45,282 M DT contre 33% au titre de l'exercice 2020, soit 30,004 MDT, enregistrant ainsi un accroissement exceptionnel avoisinant les 51% du chiffre d'affaires à l'export par rapport à l'exercice 2020

Le Conseil d'Administration a décidé de :

- **1-** Proposer à l'Assemblée générale ordinaire la distribution des dividendes d'un montant de 13 MDT soit 0,406DT au titre de Dividendes par action.
- 2- "Proposent également la mise en paiement de ces dividendes au plus tard le 30/06/ 2022.
- **3-** Convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Mardi 28/06/2022 à 16H00. La réunion se tiendra au siège social.

L'Assemblée délibèrera sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2021 et quitus aux administrateurs.
- Lecture des rapports, général et spécial des commissaires aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2021 ainsi que des opérations constituant des conventions règlementées,
- Affectation des résultats.
- Distribution des dividendes.
- Renouvellement des mandats des administrateurs.
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes « CAF ».
- Ratification de la nomination du représentant des petits porteurs d'actions telle que décidée par l'Assemblée élective.
- Pouvoirs pour formalités.